

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 9 Mai 1891

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU PÉROU ET FILS RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

1891

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SIÈGE SOCIAL

Conseil d'Administration:

MM. E. DUTILLEUL, Président,

ED. JOUBERT, Vice-Président,

CH. SAUTTER, Administrateur-Directeur,

H. BAMBERGER, Administrateur,

CH. DEMACHY,

Cte A. DE GERMINY, -

E. GOUIN,

J. STERN.

Censeurs:

MM. CHOPPIN DE JANVRY, I. SALLES.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1891 :

MM. E. LEVIEZ, F. TIMMERMAN.

Sous-Directeur :

M. J. H. THORS.

Chef du Contrôle :

M. E. CHEVRANT.

Fondés de pouvoirs :

MM. G. ROQUERBE, F. ARBELOT.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 9 Mai 1891

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1890.

PARIS

IMFRIMERIE V° ÉTHIOU PÉROU ET FILS RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

1891

BANQUE

Œ

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 9 Mai 1891

Messieurs,

Nous venons, conformément aux Statuts, vous présenter les Comptes de l'Exercice 1890 et les soumettre à votre approbation.

L'année a été favorable au développement de notre activité et les résultats obtenus permettent de vous proposer la distribution d'un dividende de 5 francs plus élevé que le dividende des années précédentes.

Dans notre dernier Rapport, nous avons fait allusion au

contrat que nous avions signé avec le Gouvernement Russe, conjointement avec les principaux Établissements de crédit français et les plus importantes Maisons des places étrangères, pour un deuxième emprunt 4°/o or, au capital de 360 millions. L'émission a eu lieu, le 20 Février, au prix de 93°/o. Il a été souscrit, en France, 5,264,000 obligations, dont 1,500,000 à nos guichets. Le nombre des souscripteurs a été de 180,000, et il a fallu délivrer des certificats provisoires d'une demi-obligation pour les demandes de 1 à 40 titres.

Nous avons donné notre concours aux souscriptions ouvertes pour les obligations 3 °/_o du Crédit Foncier Franco-Canadien et pour les Priorités Ottomanes 4 °/_o.

Nous avons présenté directement à notre clientèle les billets hypothécaires 5 % de l'île de Cuba, ainsi que les titres de l'Emprunt Roumain 4 % créés pour la conversion des obligations d'État 6 % 1880.

Ces diverses affaires, bien accueillies par le public, sont entièrement liquidées.

La Banque de l'État, à Saint-Pétesbourg, ayant émis un emprunt consolidé intérieur 4 1/2 °/o pour les Chemins de fer, nous nous sommes assurés, pour un capital nominal de 5 millions de roubles, des titres qui ont été tout récemment placés, avec succès et profit, parmi nos clients.

Le Gouvernement Égyptien, à la suite de la conversion des obligations de la Dette privilégiée, a décidé de convertir également l'emprunt de la Daïra Sanieh 5 % en emprunt 4 % et nous a proposé de nous charger de cette opération. Nous avons, conjointement avec quelques amis de l'étranger, conclu un contrat à cet effet.

Le nouveau 4 °/o a été mis, au pair, à la disposition du public. Les demandes de remboursement ont dépassé très notablement les souscriptions contre espèces; mais les capitalistes en quête d'un placement sûr n'ont pas tardé à reconnaître les garanties indiscutables qui recommandent ce titre et il s'est établi un large marché aux environs du cours d'émission. Le prix, auquel nous avons porté à notre inventaire les titres Daïra que nous possédions au 31 Décembre dernier, a laissé, sur les réalisations faites, un bénéfice qui, de même que la commission d'émission, est réservé tout entier à l'exercice en cours.

La rente 3 °/_o des chemins de fer de la Confédération Suisse, émise simultanément en France, en Suisse et en Allemagne, a reçu du public français un excellent accueil. La somme mise en souscription était de 35 millions. Les demandes recueillies à nos guichets seuls se sont élevées à plus de 40 millions; il a été attribué aux souscripteurs 52 °/_o. Le placement ayant eu lieu dans les derniers jours de l'année, les sommes reçues des souscripteurs et réglées au mois de Janvier ont augmenté notablement le chapitre des correspondants créditeurs.

Vous apprendrez avec satisfaction que, dans le cours de l'année dont nous vous rendons compte, nous avons encaissé, en capital et intérêts, la totalité des sommes mises en 1888 et 1889 à la disposition du Comptoir d'Escompte de Paris, ainsi que le montant en capital des avances consenties sur warrants de cuivre.

La crise qui sévit à Buenos-Ayres, crise dont l'intensité s'est accentuée par la hausse démesurée de la prime sur l'or, a déprécié tous les titres argentins. L'effet ne pouvait manquer de se faire sentir sur les obligations hypothécaires 5 % des Chemins Argentins et des Chemins de la Province de Santa-Fé, dont nous vous avons

entretenus dans nos deux derniers rapports. Rien n'est changé aux conditions dans lesquelles ces deux entreprises ont été constituées à l'origine. La construction des lignes se poursuit régulièrement, dans les termes des contrats de concession, et les prévisions émises sur les éléments du trafic ne se sont pas modifiées.

Les obligations ont pour premier gage, pendant toute leur durée, une propriété indiscutable, c'est-à-dire des chemins de fer construits dans un pays reconnu fertile, en voie de grand développement et dont tous les produits, venant de l'intérieur, ne peuvent être transportés que par les voies ferrées. Il suffira, pour assurer entièrement le service des titres, d'une recette nette kilométrique correspondant à 4,625 francs pour une ligne et à 5,800 francs pour l'autre.

On ne peut expliquer le recul des cours que par l'atteinte portée au crédit de la Confédération qui a garanti l'intérêt et l'amortissement des obligations des chemins Argentins, et à celui de la province de Santa-Fé, qui a donné pareille garantie pour les obligations de son réseau. Nous ne mettons pas en doute que, dans le règlement général qui devra intervenir à Buenos-Ayres, des mesures efficaces ne soient prises pour rendre leur valeur à ces garanties.

Par un prélèvement sur les bénéfices réalisés sur d'autres valeurs de notre portefeuille, nous avons fait subir aux obligations des Chemins Argentins et Santa-Fé, que nous possédons, une réduction qui les fait ressortir dans le bilan à un taux très inférieur aux plus bas cours cotés au mois de Décembre. Les coupons d'intérêt semestriels échus au 1^{er} Janvier dernier sur l'un des titres, et au 1^{er} Février sur l'autre, ont été exactement payés et sont portés encore en diminution du prix de revient.

Nous vous avons entretenus, en détail, l'année dernière, de la

fondation de la Banque Nationale du Brésil, fondation à laquelle nous avions donné un large concours, par le placement, en Europe, de la moitié du capital social, soit de 225,000 actions. La Banque Nationale a réalisé de beaux bénéfices, pendant le cours de l'exercice, néanmoins, dans les derniers jours de l'année, son Président, M. le Comte de Figueiredo, en raison de circonstances diverses qui se produisaient à Rio-de-Janeiro, a accueilli les ouvertures qui lui étaient faites, en vue d'une fusion avec la Banque des Etats-Unis du Brésil, sous le nom de Banque de la République des États-Unis du Brésil, banque à laquelle le Gouvernement a accordé de nombreux avantages et privilèges. La fusion a été, de part et d'autre, votée à l'unanimité. La place de Rio a accueilli avec une grande faveur la constitution de la nouvelle Société, et il en est résulté pour les actions de la Banque Nationale, et dans des prix élevés, de nombreuses demandes dont le marché de Paris a largement profité. Les bénéfices que nous avons encaissés ont été répartis entre l'exercice clos et la période actuelle. Nous n'avons maintenant aucun engagement brésilien.

Nos succursales de Bruxelles, Amsterdam et Genève ont régulièrement fonctionné pendant toute l'année, en continuant de nous donner, pour les affaires courantes et pour le placement des titres, tout le concours que nous pouvons attendre d'elles.

Vos Commissaires, dont vous allez entendre le Rapport, donnent, sur les divers chapitres du Bilan général, des explications détaillées auxquelles nous nous référons. Nous n'y revenons que pour vous dire que, profitant des cours élevés du commencement de cette année, nous avons fait des réalisations qui ont augmenté notablement nos disponibilités, en assurant des bénéfices au nouvel exercice. Vous apprécierez l'importance de ces réalisations quand vous saurez que la portion de notre capital employée en Fonds

d'État, Actions et Obligations, se trouve réduite aujourd'hui, comparativement au 31 Décembre, de 54 millions à 32 millions.

En passant à l'examen du compte de **Profits et Pertes**, nous trouvons, comme premier article, le compte **Commissions**, qui s'élève à 1,442,000 francs. La diminution sur l'année précédente provient exclusivement des affaires d'émission, car il y a progression constante sur les autres branches de nos opérations.

Les deux comptes Intérêts et Reports, qui représentent le produit des capitaux dont nous disposons, déduction faite des intérêts payés à des tiers, s'élèvent à 4,837,000 francs, soit 930,000 francs de plus que l'année précédente. C'est le résultat le plus favorable obtenu dans ces dernières années. Il faut remonter, pour trouver un bénéfice plus important, aux exercices 1882 et 1881, pendant lesquels le loyer de l'argent a été exceptionnellement élevé.

Le compte Fonds Publics, Actions et Obligations, donne, en sus de l'intérêt à 5 % sur le capital employé, un bénéfice de 74,000 francs environ. Ce compte présentait un solde créancier bien plus important, qui a été absorbé par la réduction que nous avons fait subir, comme nous venons de vous le dire, aux évaluations des titres argentins.

Le compte **Divers**, 784,000 francs, représente principalement les intérêts encaissés en 1890, mais afférents à l'exercice 1889, du chef des avances dont nous vous avons annoncé le remboursement.

Le bénéfice net de nos trois succursales s'élève, y compris l'in-

térêt à 5 % sur le capital affecté à leurs opérations, à 795,000 francs, contre 729,000 francs en 1889 et 853,000 francs en 1888.

Au débit du compte de **Profits et Pertes**, nous ne voyons à vous signaler que la somme de 94,299 fr. 96 c., portée comme amortissement des frais d'entretien des Immeubles et du Mobilier de la Banque. Ce chapitre ne s'élevait, l'année précédente, qu'à 17,000 francs environ. Vos Commissaires vous indiquent les causes de cette augmentation.

Le produit net de l'exercice est de 6,658,051 fr. 68 c., contre 5,393,701 fr. 26 c. en 1889.

Cette somme nous permet de vous proposer un dividende de 45 francs par action, soit 9 % du capital, en ajoutant 755,273 fr. 91 c. au compte des bénéfices reportés à l'exercice en cours, compte qui sera ainsi élevé de 3,209,042 fr. 42 c. à 3,964,316 fr. 33 c.

Si vous voulez bien approuver nos propositions, les sommes conservées par la Banque sur les bénéfices annuels, à divers titres — Réserve légale, Fonds de Prévoyance, Bénéfices non répartis, — se trouveront portées à 23,135,261 francs, étant rappelé ici que dans le Fonds de Prévoyance figure une somme de 920,944 fr. 67 c., appartenant aux Administrateurs en exercice.

M. Ch. Sautter, nommé Administrateur dans votre Assemblée du 3 Mai 1889, en remplacement de M. E. Duclerc, arrive à l'expiration de son mandat.

Conformément à l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont toujours rééligibles.

Vous aurez aussi à pourvoir à la réélection ou au remplacement de M. Choppin de Janvry, Censeur sortant.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Le Bilan, au 31 Décembre 1890, et le compte de Profits et Pertes de cet Exercice ont été mis à notre disposition, conformément à la loi, plus de quarante jours avant votre réunion. L'examen de ces documents et l'appréciation des éléments des divers articles dont ils se composent, nous ont été rendus faciles par les explications détaillées que nous a fournies la Direction avec son empressement habituel et avec cette clarté qui naît de la netteté des affaires elles-mêmes.

Nous venons vous rendre compte de cet examen qui portera successivement sur l'Actif, le Passif et le compte de Profits et Pertes.

ACTIF

1 801	Nous réunirons en un premier groupe les six a	articles suivants:
	Espèces en Caisse et à la Banque Fr.	15.829.758 41
	Portefeuille sur Paris et l'Étranger	25.350.412 95
	Fonds disponibles dans les Banques à l'Étran-	
ger,	amble 4	6.701.832 60
	Reports	17.299.985 92
	Liquidation 31 Décembre 1890	16.079.273 30
.ne	Coupons à encaisser	3,681.947 93
qui	s'élèvent ensemble, à Fr.	84.943.211 11

Le Porteseuille ne contenait que des effets de premier ordre et revêtus de tous les caractères qui constituent le papier de Commerce et de Banque.

Les Reports avaient été opérés dans toutes les conditions qui garantissent la sécurité de ce genre de placements.

D'ailleurs, au moment où nous étions appelés à faire notre examen, ces effets étaient tous encaissés et les reports terminés, de telle sorte que la preuve de leur solidité avait été donnée par le fait même.

Cette première catégorie de comptes représente ou de l'argent comptant ou des effets qui, par leur disponibilité actuelle et immédiate, équivalent à des fonds en caisse.

Elle forme, vous le remarquerez, plus de 40 °/, de la totalité de la somme de 209,580,000 francs, à laquelle s'élève le montant de l'Actif, après défalcation de deux comptes d'ordre, reproduits à l'Actif et au Passif sous la dénomination Comptes fixes et Comptes courants des Succursales.

Une seconde catégorie de comptes se compose des deux articles:

Correspondants en France et à l'Étranger Fr. 51.363.358 30 et Avances sur garanties 5.025.754 39 qui s'élèvent ensemble à. Fr. 56.389.112 69 et qui présentent ce caractère commun de constituer des créances et d'être ainsi, par suite de l'engagement des débiteurs, à l'abri des chances de variation de valeur et de toute difficulté d'évaluation. Nous nous sommes assurés que ces correspondants et ces titulaires d'avances avaient été choisis avec scrupule. Par leur crédit, comme

- 13 -

par des sûretés d'une réalisation facile, ils nous ont paru offrir à la Banque toutes les garanties désirables.

C'était dans le compte : Avances sur garanties - nous vous l'avons dit lors de notre dernière réunion — que figurait, au 31 Décembre 1889, le solde des avances directes sur warrants de cuivre et celui du prêt au Comptoir d'Escompte. Ce double solde a été complètement remboursé dans le cours de l'année 1890, et le compte Avances sur garanties, au 31 Décembre 1890, inférieur de 13 millions à ce qu'il était l'année précédente, ne contient plus de chapitre relatif à ces deux opérations, qui sont l'une et l'autre aujourd'hui terminées.

Enfin, nous pouvons ranger dans un troisième groupe tous les autres comptes de l'Actif de la Banque. Ils se réfèrent aux Valeurs et aux Propriétés.

Les Valeurs sont comprises dans les trois comptes:

Fonds d'États	. Fr.	22.242.738 4
Actions et Obligations		32.273.723 6
Participations diverses		8.102.568 4
Elles représentent ensemble	. Fr.	62.619.030 4

Elles offrent la variété de titres et la division de risques, que nous vous avons plusieurs fois signalées, qui sont dans la volonté et les habitudes de votre Conseil d'Administration.

Conformément à votre délibération originaire du 5 Avril 1873, votre Conseil a posé comme règle que l'estimation des valeurs possédées doit être faite sur la base de la moyenne des cours cotés pendant le mois de Décembre, lorsque cette moyenne est inférieure au cours même du 31 Décembre, ou au cours du 31 Décembre,

lorsque ce cours est inférieur à la moyenne du mois. Nous avons reconnu que cette règle avait été appliquée comme maximum et que même, pour certaines valeurs, les prix adoptés étaient notablement inférieurs aux plus bas cours cotés en Décembre. Les titres argentins, qui ont été ainsi soumis à une dépréciation spéciale, n'occupent d'ailleurs, dans l'ensemble de vos valeurs, qu'une place limitée à des proportions telles que la crise, qui sévit à Buenos-Ayres, même si elle devait s'aggraver encore, ne pourrait, à raison de l'état général de vos affaires, compromettre la prospérité de votre institution.

Nous vous signalerons encore que, dans le même ordre d'idées de sage prévoyance, votre Conseil a abaissé le dernier article, *Mobilier* à Paris, de 50,000 francs, chiffre qui figurait dans tous vos inventaires, à 30,000 francs, et qu'une somme de 60,000 francs, consacrée à la construction d'un étage, sur une partie de vos bâtiments, a été amortie intégralement.

Après que nous vous aurons dit que le chapitre Comptes Divers, qui s'élève à 3,170,000 francs, ne renferme, avec quelques comptes d'ordre compensés au Passif par semblables sommes, que des valeurs qui, bien que réelles et effectives, ne rentraient exactement dans aucune des dénominations des autres chapitres, nous aurons épuisé l'énumération de l'Actif et terminé un examen dont les résultats établissent la légitime évaluation de toutes les parties de votre Avoir et font ressortir, avec les larges disponibilités de votre Banque, la solidité de ses créances, la division et le choix des valeurs qu'elle possède, les principaux éléments de sa forte et excellente situation.

PASSIF

La nature et la composition du Passif ajoutent une sécurité de plus à celles qui se rattachent aux titres et valeurs qui en forment la contre-partie: En effet, les sommes dues aux tiers, pour la plus grande partie, ne sont pas exigibles à vue : les conditions de délais et de préavis, auxquelles le paiement ou le retrait en est soumis, leur enlèvent le caractère habituel des fonds déposés en compte courant.

— 15 —

Exprimées par les comptes:

Effets à payer Fr.	23.257.402 24
Comptes courants des Syndicats	943.943 73
Correspondants	83.887.010 20
Coupons à payer	4.511.822 16
Coupons divers	5.441.822 83

Ces sommes s'élèvent ensemble à. Fr. 118.042.001 16 et elles ne forment que 54 °/, de la totalité du Passif; le surplus consiste exclusivement dans le Capital social, la Réserve légale, le Fonds de Prévoyance et le Compte de Profits et Pertes, dont il nous reste à vous entretenir.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le report de bénéfices aux Exercices suivants, qui s'élevait, au 31 Décembre 1889, à 3,209,042 fr. 42 c., avait, notamment, pour objet de faire face, au besoin, à la liquidation d'engagements spéciaux, dont la solution a été de tous points favorable et qui ont aujour-d'hui disparu.

C'est uniquement dans la pensée, toujours opportune, d'accroître les sécurités dont la marche de votre Société doit être entourée et de pourvoir à des éventualités générales et non déterminées, que votre Conseil vous propose, non seulement de laisser subsister ce report, mais d'y ajouter une somme de 750,000 francs, qui l'élèvera au chiffre de 3,964,000 francs.

Les résultats du compte de Profits et Pertes, propre à l'année 1890, vous permettent de faire cette addition à vos réserves. Malgré les charges considérables que la dépréciation importante opérée sur quelques valeurs a fait peser sur lui, et qu'il a supportées sans faiblir, cet Exercice n'en a pas moins donné un bénéfice net de 6,658,051 fr. 68 c., qui dépasse de 1,264,000 francs celui de l'année dernière.

Quelle que soit la prudence qu'il apporte dans ses propositions de distributions annuelles, votre Conseil a pensé qu'il était légitime que des opérations aussi actives et aussi heureusement conduites ne restassent pas sans une influence directe sur l'intérêt immédiat des Actionnaires; et, partageant entre le dividende et le report aux Exercices futurs l'augmentation constatée sur vos bénéfices nets en 1890, il vous propose de porter le dividende de cette année à 45 francs par action.

Nous nous unissons à ce projet d'une répartition, empreinte d'une sage mesure.

Si vous voulez bien le consacrer par vos votes, un report de bénéfices aux Exercices suivants s'élevant à près de 4 millions s'ajoutera à la Réserve légale, depuis deux années complète, de 6,250,000 francs, et à un Fonds de prévoyance de 12 millions, pour garantir un avenir que votre Société, appuyée sur ces puissantes réserves, forte de l'expérience heureuse d'un passé de dixhuit années, ne peut qu'envisager avec une entière confiance.

_ 17 _

Nous vous proposons d'approuver, avec la proposition d'un dividende, pleinement justifié, de 45 francs par action, les Comptes de l'Exercice 1890, tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 18 Avril 1891.

Les Commissaires :

F. TIMMERMAN. E. LEVIEZ.

RÉSOLUTIONS

VOTEES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 9 MAI 1891

Première Résolution.

L'Assemblée générale, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1890, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et fixe à **45** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit **25** francs par action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet 1891, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, réélit :

M. Ch. SAUTTER, Administrateur.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, réélit :

M. Choppin de Janvry, Censeur.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ,

et M. F. TIMMERMAN,

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1891, — avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque Fr.	14.151.126 77	1.678.631 64	15.829.758 41
			17.198.085 84
Portefeuille Paris et Province		transfiller) each	
Étranger	5.370.316 81	HOUSE SOUR	
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.			
Comptes fixes des succursales	8.000.000 »	» »	9.339.060 67
Comptes courants —	1.339.060 67	» »	
Garage and antig	14.974.117 96	367.202 96	54.363.358 30
Correspondants à l'étranger	. 31.089.806 19	4.932.231 19	
Reports	. 10.300.263 75	6.999.722 17	17.299.985 92
Liquidation 31 Décembre 1890	. 16.079.273 30) » »	16.079.273 30
Coupons à encaisser	3.681.947 93	» »	3.681.947 93
Avances sur garanties	4.690.331 39	335.423 »	5.025.754 39
Fonds d'États	. 21.923.213 94	319.524 50	22.242.738 44
Actions et Obligations	. 29.549.374 52	2 2.724.349 10	32.273.723 62
Participations diverses	. 8.079.095 75	23.472 65	8.102.568 40
Comptes divers	. 1.098.583 06	2.071.746 31	3.470.329 37
Immeubles de la Société	. 1.800.000 ×	618.043 50	2.418.043 50
Mobilier	. 30.000 ×	10.312 80	40.312 80
The state of the s			
Fı	. 195.347.623 68	3 23.571.476 92	2 218.919.100 60

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social Fr.	62.500.000 »		62.500.000 »
		t to something	EXPOSITION HERE
Réserve légale			6.250.000 »
Fonds de prévoyance Appartenant aux Actionnaires			12.920.944 67
Appartenant aux Administrateurs en exercice.		» »	
Effets à payer		774.521 38	23.257.402 24
Comptes fixes des succursales	» »	8.000.000 »	9.339.060 67
Comptes courants —	» »	1.339.060 67	3.003.000 01
Comptes courants des Syndicats	943.943 73	» »	943.943 73
(en France	19.602.702 49	2.316.199 91	
Correspondants à l'étranger	52.898.876 81	9.069.230 99	83.887.010 20
Coupons à payer	4.494.419 34	17.402 82	4.511.822 16
Comptes divers	4.182.616 39	1.259.206 44	5.441.822 83
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1889.	3.209.042 42	» »	3,209.042 42
Profits et pertes. — Exercice 1890	5.862.196 97		6.658.051 68
La seriar	olid on Sacoline		Seneral ables
fr.	195.347.623 68	23.571.476 92	218,919.100 60

DOIT

1	
Abonnement au timbre, impôts et contributions Fr.	143.119 11
11	
Appointements, gratifications et frais de bureaux	684.006 44
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc	108.821 33
in	
Amortissement des frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque.	94.299 96
IV	
Dotation de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris	10.000 »
v	
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires.	
Jetons de presence de min. les denigons et machinité autres	
VI	100 115 50
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris	128.115 50
	a and ant ad
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	6.658.051 68
Fr.	7.934.494 02

		1.442.359 06
Commissions		
Intérêts et bénéfices du portefeuille	• • • •	3.909.270 33
Reports		928.289 16
Fonds publics, Actions et Obligations	·	73.915 19
Divers		784.805 57
Bénéfice net des Succursales		795.854 71
behence het des succursales		100.001.12
	/	
	1	
		7 024 404 02
	r.	7.934.494 02

RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

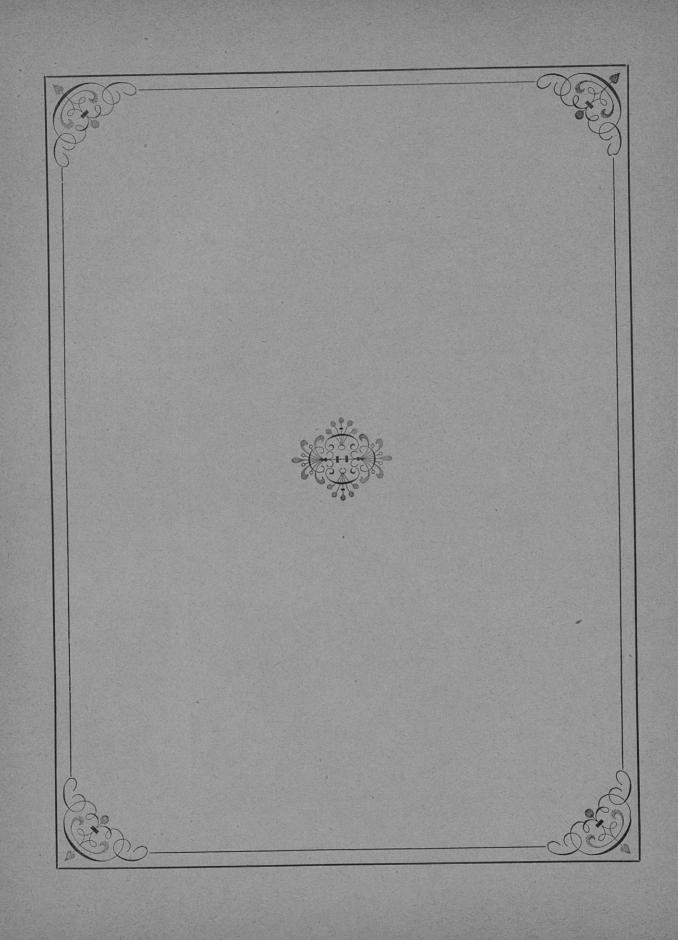
Bénéfice net Fr.	6.658.051 68
Intérêts à 5 °/, sur le capital versé	3.125.000 »
	3.533.051 68
Solde reporté de l'Exercice 1889	3.209.042 42
Total	6.742.094 10
Conseil d'administration : 10 °/° sur Fr. 2,777,777 77	277.777 77
Solde à répartir aux Actionnaires	6.464.316 33
Plus les intérêts à 5 °/° ci-dessus mentionnés	3.125.000 »
	9.589.316 33
Dividende de Quarante-Cinq francs par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social	
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1891	

3650. — Imp. Ve Ethiou Pérou et Fils, rue de Damiette, 2 et 4

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COM	ITÉS CONSULTATIFS	DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS :
AMSTERDAM .	MM. G. M. BOISSEVAIN. A. I. von HEMERT. M. H. S'JACOB. P. W. SCHOLTEN.	Directeur M. M. C. van HALL. Sous-Directeur . M. JH. HALLO. Fondés de Pouvoirs (MM. JB. HERT jor. J. van VELSEN.
BRUXELLES.	MM. Ch. BALSER. DIDISHEIM. DUMERCY-HEIRMAN. A. LÉON.	DIRECTEUR M. Chev. R. de BAUER Sous-Directeur M. H. van WIJCK. Fondés de Pouvoirs MM. H. RULOFFS. L. BAUER.
GENÈVE	MM. Arthur CHENEVIÈRE. Louis LULLIN. James ODIER. Edgar SAUTTER.	DIRECTEUR M. A. ROCH. Fondé de Pouvoirs. M. G. AUBERT.



-